

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous permettre de le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (Parts IC-USD)

N° ISIN : LU2181906186

Un Compartiment de Sycomore Fund Sicav,

Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management

**Créateur** | Sycomore Asset Management

**Site Internet** | [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

**Coordonnées** | Appelez au +33 (01) 44.40.16.00 afin d'obtenir de plus amples informations.

**Autorité compétente** | Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Date de production du document d'informations clés** | 03/08/2023

## Mise en garde

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** | SYCOMORE SUSTAINABLE TECH est un Compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'investissement à capital variable) de droit luxembourgeois.

**Durée** | Le Compartiment a été créé le 09/09/2020. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

**Objectifs** | L'objectif d'investissement de SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (libellé en euros) est de surperformer l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euros) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, grâce à une stratégie d'investissement socialement responsable en actions cotées. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que l'utilisation responsable de la technologie constitue un pilier essentiel du développement durable. L'actif net du Compartiment sera exposé de 70 à 100 % aux actions cotées de sociétés dont l'activité est basée sur la livraison de biens et/ou services dans tous les domaines d'application de la technologie ou dont les activités sont liées à la technologie de façon évidente (tels que les fournisseurs, les distributeurs et autres parties prenantes). Ces sociétés seront sélectionnées sans contraintes quant aux domaines et secteurs d'application de ces biens ou services technologiques, tels que : information et communication ; services bancaires, d'assurance et financiers ; biens de consommation ; industrie ; santé ; sécurité ; transports... La sélection des investissements repose sur un processus d'évaluation strict. Ce processus vise à identifier des sociétés soumises à une contrainte de qualité (évaluée à travers l'analyse de l'équipe de direction, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et de prix (évaluée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque estimée par la Société de gestion et la valeur de marché). Cette sélection se fait sans contraintes de capitalisation ni de situation géographique. Toutefois, l'exposition du Compartiment aux actifs émis par des sociétés constituées dans des pays émergents est limitée à 30 % de son actif net. Afin de lever toute ambiguïté, est considéré comme un marché émergent l'un des pays inclus dans l'indice MSCI Emerging Markets. Ce processus d'évaluation intègre des critères extrafinanciers contraignants, afin de garantir une sélection rigoureuse de sociétés dont le profil ESG (Environnement, Social, Gouvernance) reflète la recherche d'une approche durable de la technologie. Dans cette perspective, l'analyse repose sur trois considérations : (1) Tech for Good - Le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services ont un impact social et/ou environnemental positif. (2) Good in Tech - Le Compartiment recherche des sociétés dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement. (3) Promoteurs d'amélioration - Le Compartiment recherche des sociétés dont les dirigeants sont engagés de manière vérifiable dans la réalisation de progrès sur au moins l'une des considérations ci-dessus. Le processus

d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre propre méthodologie « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable constitue un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (pas d'investissements dans des entreprises dont les activités ont un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), thèmes (technologie), engagement des actionnaires (promotion des bonnes pratiques ESG à travers les droits de vote), best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et, alternativement, best efforts (sociétés réalisant des efforts visibles en termes de développement durable, même si elles ne font pas encore partie des meilleurs acteurs de l'univers d'investissement). L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial, c'est-à-dire les actions internationales et couvertes par notre processus d'analyse ESG. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans le prospectus du Fonds et dans notre Politique d'engagement disponible sur notre site [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com). Pour mettre en œuvre la stratégie fondamentale sur les actions, le Compartiment peut être exposé au total jusqu'à 30 % au total aux instruments financiers suivants : (i) OPCVM offrant une exposition aux marchés actions internationaux, aux obligations (y compris à haut rendement), aux actifs du marché monétaire ou à des stratégies de rendement absolu ; (ii) Obligations et autres titres de créance internationaux, y compris ceux de marchés émergents, et ceux d'émetteurs du secteur public ou privé de notation « investment grade » ou supérieure par les agences de notation standard (Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings), avec une sous-limite de 10 % pour les obligations convertibles (qui contribueront également à l'exposition globale du Compartiment aux marchés actions). L'équipe de gestion effectue sa propre recherche crédit et ne recourt pas exclusivement aux agences de notation pour évaluer le risque de crédit de l'émetteur ; ainsi, les décisions d'investissement ou de désinvestissement ne reposent pas automatiquement ou exclusivement sur des notations émises par les agences précitées. Titres négociables à court terme d'émetteurs publics ou privés, hors pays émergents. Les obligations, autres titres de créance internationaux et titres négociables à court terme d'émetteurs privés seront sélectionnés par la même méthodologie contraignante SPICE. Les obligations, les autres titres de créance internationaux et les titres négociables à court terme d'émetteurs publics seront sélectionnés par le biais d'une notation de l'État émetteur, réalisée en interne,

strictement supérieure à 2,5 sur une échelle de 5 (5 étant la meilleure note), l'État étant alors considéré comme suffisamment favorable au développement durable et inclusif. Jusqu'à 100 % de l'actif net sera exposé au risque de change sur toutes les devises de l'univers d'investissement, leur couverture étant laissée à la discrétion de l'équipe de gestion. L'exposition globale de l'actif net aux marchés émergents et à leurs devises est limitée à 30 %.

**Indice de référence** | MSCI AC World Information Technology Index Total Return. Le Compartiment se veut dynamique et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer et pour le calcul de la commission de performance. La Société de gestion a toute latitude sur la composition du portefeuille du Compartiment et aucune restriction ne s'applique quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Le Compartiment peut investir dans des sociétés qui

ne sont pas incluses dans l'indice de référence. À l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

**Affectation des sommes distribuables** | Capitalisation

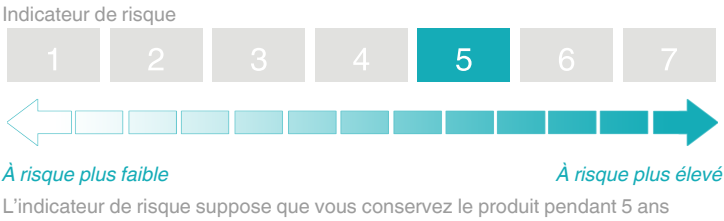
**Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat** | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour de valorisation »).

**Destiné aux investisseurs particuliers** | Sycomore Sustainable Tech est destiné à n'importe quel type d'investisseurs

**Dépositaire** | BNP PARIBAS, succursale du Luxembourg

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur liquidative ou tous autres renseignements, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



 Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez les sommes d'argent avant l'échéance et votre placement pourrait vous rapporter moins.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 5 sur 7, qui est la catégorie de risque modéré à élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risque de liquidité** | En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.

**Garantie** | Étant donné que le Compartiment n'offre aucune protection contre les évolutions du marché, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants en euros) |

Ce que vous obtiendrez sur ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être calculée avec précision. Les scénarios favorables, modérés et défavorables sont des illustrations utilisant la pire, la moyenne et la meilleure performance du produit sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario vaut pour les investissements à 1 et 5 ans.

| Durée de détention recommandée : 5 ans |                                                                                                          |                              |                                                                      |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 €    |                                                                                                          |                              |                                                                      |
| Scénarios                              |                                                                                                          | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez après<br>5 ans<br>(durée de détention<br>recommandée) |
| Minimum                                | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                              |                                                                      |
| Tensions                               | Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais                                                | 2 290 €                      | 2 060 €                                                              |
|                                        | Rendement moyen annuel                                                                                   | -77,08 %                     | -27,09 %                                                             |
| Défavorable                            | Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais                                                | 6 210 €                      | 6 210 €                                                              |
|                                        | Rendement moyen annuel                                                                                   | -37,94 %                     | -9,08 %                                                              |
| Intermédiaire                          | Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais                                                | 11 290 €                     | 20 280 €                                                             |
|                                        | Rendement moyen annuel                                                                                   | 12,94 %                      | 15,19 %                                                              |
| Favorable                              | Ce que vous pourriez récupérer après imputation des frais                                                | 16 640 €                     | 31 500 €                                                             |
|                                        | Rendement moyen annuel                                                                                   | 66,40 %                      | 25,79 %                                                              |

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et décembre 2022. Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre mai 2013 et mai 2018. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2016 et avril 2021.

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Ce Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts séparés de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera leur incidence sur votre investissement. Si vous investissez dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation boursière, le présent document ne tient pas compte des frais du contrat.

Frais au fil du temps (montants en euros) I

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de frais. Ces montants dépendent de la durée d'investissement, de la détention du produit et de l'évolution du produit. Les montants indiqués sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- La première année, vous récupérez le montant de votre investissement (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit performe comme indiqué dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

|                                  | Si vous sortez<br>après 1 an | Si vous sortez<br>après 5 ans<br>(durée de détention<br>recommandée) |
|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Total des frais                  | 627 €                        | 2 550 €                                                              |
| Incidence annuelle des frais (*) | 6,33 %                       | 2,76 % chaque année                                                  |

(\*) Il illustre la façon dont les frais réduisent votre performance chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez pendant la période de détention recommandée, votre rendement moyen annuel devrait être de 17,95 % avant imputation des frais et de 15,19 % après imputation des frais.

Nous pouvons partager une partie des frais avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'ils vous fournissent. Ils vous informeront du montant.

Composition des frais I

| Frais ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Si vous sortez après<br>1 an |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Frais d'entrée                                                    | 5,00 % du montant payé lorsque vous investissez. C'est le maximum que vous serez facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.                                                                                                                                                                                                                 | 500 EUR                      |
| Frais de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous le vend peut vous les facturer.                                                                                                                                                                                                                                                            | 0 EUR                        |
| Frais courants prélevés chaque année                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                              |
| Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation | 1,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais réels de l'année dernière.                                                                                                                                                                                                                                                  | 95 EUR                       |
| Coûts de transaction                                              | 0,24 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                               | 23 EUR                       |
| Frais accessoires prélevés dans certaines circonstances           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                              |
| Commission de performance                                         | 15 % de la performance dépassant celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : SO<br>Le montant réel variera en fonction de l'évolution de la performance de votre investissement. L'estimation du coût agrégé ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. | 9 EUR                        |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : au moins 5 ans** en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui conseille sur ce produit ou (iii) d'une personne qui le vend en adressant un courrier électronique ou postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : Veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par e-mail ( ) ou par courrier postal, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du service des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service à la clientèle). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)
- Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont tous frais compris.

Vous trouverez des informations relatives aux critères environnementaux et sociaux promus par le présent Compartiment qui relève de l'article 8 du règlement SFDR dans sa Déclaration précontractuelle au règlement SFDR, disponible sur : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve (i) qu'il ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure de justice ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame la médiatrice ou Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)